

RAPPORT N° 97/1-25
au Conseil Municipal

OBJET

APPROBATION DES ACTIONS DE L'APPEL A PROJETS
"TRANSPORTS PUBLICS ET INTEGRATION URBAINE"
DE LA DELEGATION INTERMINISTERIELLE A LA VILLE

AUTORISATION DE SOLLICITER LA CONVENTION DE FINANCEMENT

Dans le cadre du Pacte de Relance pour la Ville présenté en 1996, un programme triennal d'amélioration de la desserte et de la qualité des transports en commun dans les quartiers inscrits en Contrat de Ville a été mis en oeuvre par Appel à Projets.

La Ville de Saint-Denis s'est portée candidate à l'Appel à Projets "Transports Publics et Intégration Urbaine" à travers un dossier adressé en juin 1996 à la Délégation Interministérielle à la Ville et à la Préfecture pour instruction.

Le Comité National de Sélection a décidé de retenir la candidature de Saint-Denis sous réserve de complément d'informations, s'agissant des actions proposées.

Les actions contenues dans la réponse à l'Appel à Projets, concernent particulièrement l'intégration urbaine et l'accompagnement du TCSP au-delà de sa fonction de transport.

En effet, dès la signature du Contrat de Ville pour la période 1994/1998, s'est exprimée la volonté de lutter contre le processus d'exclusion spatiale et sociale en agissant sur les transports publics. Les quartiers d'habitat social qui relèvent de la géographie prioritaire du Contrat de Ville, et notamment le quartier Chaudron / Sainte-Clotilde, se situent à l'extrémité Est du Centre-Ville, précisément à l'extrémité de l'axe Est-Ouest du projet de TCSP, secteur le plus éloigné (5 km), et, en conséquence, le plus pénalisé en terme de temps d'accès au Centre (actuellement supérieur à 40 mn).

Ces actions devraient se traduire notamment par une revalorisation significative du quartier du Chaudron, l'amélioration des temps de trajet et la création d'Emplois de Ville, d'Agents Polyvalents d'Accompagnement, sur le réseau urbain de Saint-Denis. Ces emplois d'Agents Polyvalents relèvent des dispositions Emplois de Ville.

RAPPORT N° 97/1-25

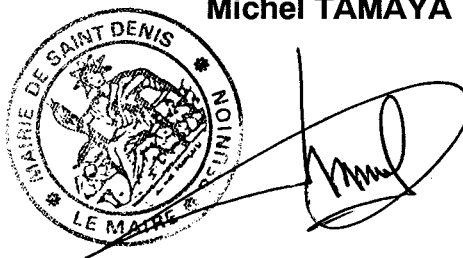
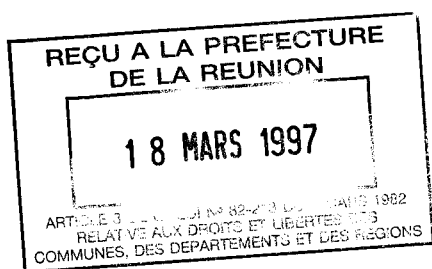
Le document ci-joint présente le coût des actions ainsi que les subventions ou les aides attendues de l'Etat.

Par conséquent, je vous demande :

- d'approuver les actions présentées en annexe et inscrites dans l'Appel à Projets ;
- d'approuver l'échéancier de programmation de ces actions ;
- de m'autoriser à solliciter la convention de financement des actions subventionnables au titre de l'Appel à Projets, et de procéder à toutes démarches utiles à l'obtention des aides existantes ;
- et de m'autoriser à mettre en oeuvre ces actions, sous réserve de l'obtention des subventions et des aides correspondantes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 97/1-25
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 7 mars 1997**

OBJET

**APPROBATION DES ACTIONS DE L'APPEL A PROJETS
"TRANSPORTS PUBLICS ET INTEGRATION URBAINE"
DE LA DELEGATION INTERMINISTERIELLE A LA VILLE**

AUTORISATION DE SOLLICITER LA CONVENTION DE FINANCEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/1-25 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Mickaël NATIVEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Aménagement, Vie Quotidienne et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve les actions présentées en annexe et inscrites dans l'Appel à Projets.

ARTICLE 2

Approuve l'échéancier de programmation de ces actions.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à solliciter la convention de financement des actions subventionnables au titre l'Appel à Projets, et à procéder à toutes démarches utiles à l'obtention des aides existantes.

DELIBERATION N° 97/1-25

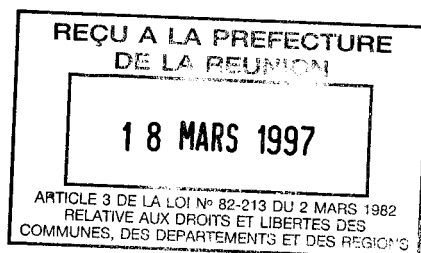
ARTICLE 4

Autorise le Maire à mettre en oeuvre ces actions, sous réserve de l'obtention des subventions et des aides correspondantes.

Fait à Saint-Denis
le, 13 MARS 1997



LE MAIRE
Michel TAMAYA



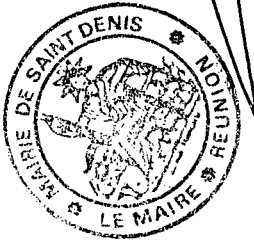
APPEL A PROJETS " TRANSPORTS PUBLICS ET INTEGRATION URBAINE "

COUT DES PROJETS - ECHEANCIER DE PROGRAMMATION DES ACTIONS

Annexe à la DCM n° 97 / 1 -25 du 7 mars 1997

INVESTISSEMENTS	Invest. H.T.	Fond. TIC	1996	1997	1998	1999	2000	TOTAL	Subvention demandée à la D. I. V.
1 - Aménagement du Mail du Chaudron	15 600 KF	-	-	600	10 000	5 000	-	15 600	8 275 KF
2 - Réalisation du TCSP - Rte Digue - Mail du Chaudron	30 300 KF	-	-	300	15 000	15 000	-	30 300	6 725 KF
FONCTIONNEMENT									
3 - Recrut. de 15 agents polyvalents d'accompagnement (Emplois de Ville)	-	2 574 KF	-	931	1 095	548	-	2 574	Aides suivant dispositions Emplois de Ville
TOTAL	45 900 KF	2 574 KF	-	1831	26 095	20 548	-	48 474	15 000 KF

REÇU A LA PREFECTURE DE LA REUNION
 18 MARS 1997
 ARTICLE 3 DE LA LOI N° 93-981 DU 30 MAI 1993 RELATIVE AUX PROJETS ET LUTTES DES COMMUNES DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER



LE MAIRE
 M. TAMAYA

(Handwritten signature)

Le nombre d'emplois total créés est de 15.
 Ces 15 emplois sont tous des Emplois de Ville.
 Vu par le Conseil Municipal en séance du Vendredi 7 mars 1997

APPEL A PROJETS
« TRANSPORT PUBLIC ET INTEGRATION URBAINE »

ACTION N° 1 : AMENAGEMENT DU MAIL DU CHAUDRON

Cette action est à l'interface de la logique du quartier du Chaudron et de la logique de connexion du TCSP avec les tissus traversés : elle est essentielle pour favoriser la structuration d'une nouvelle fonction de centralité au Cœur du Chaudron, autour de la station de TCSP qui en marquera l'entrée.

Il s'agit de reprendre le Mail du Chaudron entre la Mairie Annexe et l'Université, pour le restructurer en tenant compte des fonctions nouvelles amenées par le TCSP et de la réorganisation du réseau de bus urbains (station terminale du TCSP, parcs relais, station de taxis, ...) ; outre l'implantation des nouveaux équipements, l'action comprend :

- la reprise des réseaux d'assainissement,
- la simplification de l'ensemble des cheminements piétons,
- la réalisation d'aménagements de surface différenciés distinguant les multiples circulations (piétons, deux roues, automobiles, aires de promenade et de repos),
- l'implantation d'un éclairage adapté,
- l'implantation d'une signalétique complète,
- l'implantation d'un mobilier urbain de qualité,
- la reconstruction d'un point d'information / vente du réseau de transport urbain,
- l'installation d'un local technique pour le personnel du réseau de transport urbain.

Elle doit déboucher également sur des recommandations concernant la politique de développement urbain du quartier : développement des surfaces commerciales et d'activité, réseau viaire, lien avec le boulevard sud et le réseau de bus interurbain.

Le coût de cette opération est estimé à 15,6 MF HT dont 600 KF HT pour les études d'intégration urbaine.

Echéancier de réalisation (en KF HT)

	Montant			Subvention demandée à la DIV
	1997	1998	1999	
Etude d'intégration urbaine	600			300
Réalisation des aménagements du Mail		10 000	5 000	7 975
TOTAL	600	10 000	5 000	8 275

Nota : Dans le cadre de sa participation au programme « TRANSPORT PUBLIC ET INTEGRATION URBAINE », la Caisse des Dépôts et Consignations s'est engagée sur une aide de 200 KF sur cette action.

La part restant à financer par la Ville est donc de 7 125 KF HT.

APPEL A PROJETS
« TRANSPORT PUBLIC ET INTEGRATION URBAINE »

**ACTION N° 2 : INSERTION ET REALISATION DU TCSP AU
 CŒUR DU QUARTIER CHAUDRON / SAINTE-
 CLOTILDE**

Cette action s'inscrit dans le cadre de la réalisation du TCSP dans la section Chaudron / Sainte-Clotilde, entre la Route Digue et le Mail du Chaudron, sur un linéaire de 1 750 mètres.

Le tissu urbain à traverser est particulièrement sensible sur cette section :

- c'est sur cette section que se trouvent les emprises les plus étroites, en particulier entre les rues Desbassyns et Grimaud,
- le bâti à la fois dense et désordonné et les activités qu'il comporte sont actuellement générateurs de très nombreuses perturbations de circulation sur la voirie : les solutions définies et appliquées devront être efficaces pour protéger le TCSP, mais devront être particulièrement respectueuses de l'activité économique de ce quartier dont la situation générale est très critique.

Ainsi un certain nombre d'actions d'accompagnement doivent être définies, concernant notamment :

- l'accès aux activités économiques bordant le tracé du TCSP,
- la requalification urbaine de l'itinéraire du TCSP, et en particulier le traitement des cheminements piétons et des alignements d'arbres,
- la prise en compte de la desserte par les transports urbains du quartier compris entre l'itinéraire du TCSP et le Front de Mer, en dégagant un itinéraire adapté.

Une étude particulière de l'intégration urbaine du TCSP dans ce secteur est nécessaire ; elle est évaluée à 300 KF.

Les coûts d'investissement de ce tronçon sont, compte tenu de ces éléments, évalués à 30 MF HT hors acquisitions foncières, hors aménagements paysagers, hors SAE et hors aléas. Ce montant est inclus dans le budget prévisionnel de réalisation du TCSP.

Echéancier de réalisation (en KF HT)

	Montant			Subvention demandée à la DIV
	1997	1998	1999	
Etude d'intégration urbaine	300			150
Réalisation de l'infrastructure et mesure d'accompagnement		15 000	15 000	6 575
TOTAL	300	15 000	15 000	6 725

APPEL A PROJETS
« TRANSPORT PUBLIC ET INTEGRATION URBAINE »

**ACTION N° 3 : CREATION SUR LE RESEAU URBAIN DE 15
EMPLOIS DE VILLE D'AGENTS POLYVALENTS
D'ACCOMPAGNEMENT**

Les difficultés économiques grandissantes dans la période actuelle, la charge importante des véhicules sur certains tronçons génèrent sur le réseau urbain de Saint-Denis de nombreuses sources de tensions et de conflits entre usagers, entre usagers et conducteurs.

Cette situation n'est pas propre à Saint-Denis, mais elle est ici accentuée par l'importance de l'usage du réseau, par l'aggravation spectaculaire des embouteillages qui en multipliant les difficultés de circulation génèrent des causes nouvelles de mécontentement.

La mise en place du TCSP peut dans un premier temps créer de nouvelles difficultés : abandon obligatoire de certaines pratiques illicites (en particulier dans le domaine du stationnement), perturbations de la circulation, du stationnement et de fonctionnement du réseau de transport liées au chantier.

Afin d'améliorer la qualité globale d'utilisation du réseau pour les clients et de permettre de simplifier la résolution des problèmes qui vont naître de la période de travaux, la Ville de Saint-Denis souhaite créer une quinzaine de postes d'agents d'accompagnement qui interviendraient sur l'ensemble du réseau pour les divers problèmes signalés.

Quatre grands types de fonctions leur sont dévolues :

-> exercer une présence dissuasive. Par leur présence visible sur les réseaux, aux heures et sur les lignes les plus difficiles, ils préviendront une partie des comportements d'importunité des passagers ou de tentative de fraude.

-> exercer un rôle d'accueil commercial, d'information et d'assistance auprès de tout client du réseau ayant besoin d'un renseignement ou d'une assistance momentanée.

-> si nécessaire, exercer un rôle de médiation et d'intervention dans le cas où la tranquillité et la sécurité des clients ou des agents seraient menacées.

-> exercer en temps que de besoin un rôle d'information et d'accompagnement par rapport aux modifications nécessaires de comportements et aux perturbations que la mise en place du TCSP et la réalisation des travaux pourront engendrer.

Montage prévu pour l'intégration de 15 agents polyvalents d'accompagnement :

- Définition des missions et tâches des agents polyvalents d'accompagnement avec l'ensemble des acteurs impliqués.

- Information de la population des quartiers sur la création d'emplois d'agents polyvalents d'accompagnement par le biais de structures locales (CASE, régie de quartier, ...).

- Détection et sélection de 15 personnes à recruter par les organismes sociaux, les organismes d'insertion professionnelle, compte tenu de leur implantation dans les quartiers sociaux.
- Recrutement de personnes sélectionnées dans le cadre du PLIE.
- Formation et intégration des personnes recrutées dans la structure d'accueil (Ville, Saint-Denis bus) avec le concours de Saint-Denis 2000.
- Tutorat et suivi permanent de l'évolution individuelle des agents (cycle de formation théorique et pratique, mise en œuvre opérationnelle).

Le coût de cette opération sur les trois années du projet « Transport Public et Intégration Urbaine » est estimé à environ 2,350 millions de francs HT.

Echéancier de réalisation (en KF HT)

	Montant			Subvention demandée à la DIV
	1997	1998	1999	
Recrutement formation - suivi Evaluation	350			175
Fonctionnement	500	1 000	500	1 000
TOTAL	850	1 000	500	1 175

Vu par le Conseil Municipal
en séance du vendredi 7 mars 1997



LE MAIRE
M. TAMAYA

